



Référence AGE\* : EAU-AUT-\_\_\_\_-\_\_\_\_

\*

\* Cases réservées à l'Administration

## F-AUT-PAP

Formulaire de demande d'autorisation pour **plans d'aménagement particuliers** conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Informations à fournir		
Nombre d'unités d'habitations :		
Législation à la base de l'approbation du PAG de la commune	loi du 28 juillet 2011	Nouveau quartier
		Quartier existant
	loi du 19 juillet 2004 ou plus ancienne	Construction en ligne (si infrastructure existante)
		Autre

### Rejet des eaux usées et pluviales

Rejet des eaux usées	Station d'épuration réceptrice :	
Rejet des eaux pluviales :	Infiltration	
	Cours d'eau	Nom :
	Canalisation des eaux pluviales	
	Canalisation des eaux mixtes (provisoire)	

### Détails concernant le/les bassin(s) / fossé(s) de rétention ouvert(s) / fermé(s)

Nombre de bassins / fossés :			
Type(s) :	bassin fermé	bassin ouvert	
	fossé ouvert	bassin / fossé d'infiltration	
Volume du / des bassin(s) / fossé(s) : (en m <sup>3</sup> )			
Débit(s) de fuite : (en L/s)			
Régulateur(s) de débit: veuillez indiquer le type de régulation et/ou le diamètre de l'ouverture (en mm)			
Matériau du/des bassin(s) fermé(s) : (béton, matière plastique, ...)			

<b>Pièces à joindre en fonction du projet</b>	
<b>Extrait du PAG de la commune</b>	
<b>Plan d'architecte du PAP (copie du plan PAP approuvé et signé)</b>	
<b>Partie écrite du PAP approuvé</b>	
<b>Calcul(s) hydraulique(s) du dimensionnement du/des bassin(s) / fossé(s) de rétention ouvert(s) et fermé(s) (selon ATV-DVWK-A 117)</b>	
<b>Calcul(s) des ouvrages d'infiltration (selon « Arbeitsblatt DWA-A138 » ou norme équivalente)</b>	
<b>Indication de la faisabilité technique en cas d'infiltration</b> (des détails concernant l'infiltration peuvent être demandés par email à l'adresse <b>potable@eau.etat.lu</b> )	
<b>Calcul(s) hydraulique(s) du/des régulateur(s) de débit</b>	
<b>Plan des réseaux de canalisation</b> (canalisations des eaux pluviales jusqu'au prochain cours d'eau et canalisations des eaux usées)	
<b>Coupes du/des bassin(s) / fossé(s) de rétention ouvert(s) et fermé(s) et/ou du/des bassin(s) / fossé(s) d'infiltration</b>	
<b>Plan-détail du/des régulateur(s) de débit</b>	
<b>Plan indiquant la faisabilité d'un (futur) axe d'eaux pluviales vers un cours d'eau</b> (en cas de raccordement provisoire à une canalisation d'eaux mixtes)	
<b>Certificat d'assainissement</b> Fourni par l'exploitant, attestant que la station d'épuration dispose de suffisamment de capacité pour traiter les eaux usées générées par le PAP, datée de moins de six mois (la date de référence étant la date de demande d'autorisation).	

<b>Signature du demandeur</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Lieu</b>	
<b>Date</b>	

Le formulaire F-AUT-GEN, accompagné du formulaire F-AUT-PAP et des documents et plans (2 exemplaires plus 1 exemplaire supplémentaire par commune territorialement compétente), est à envoyer à l'adresse suivante :

**Administration de la gestion de l'eau  
Service autorisations  
1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette**

Le guide de la gestion des eaux pluviales (en langue allemande) est accessible à l'URL [https://eau.public.lu/publications/brochures/Regenwasserleitfaden/Leitfaden\\_pdf.pdf](https://eau.public.lu/publications/brochures/Regenwasserleitfaden/Leitfaden_pdf.pdf)

Le service autorisations de l'Administration de la gestion de l'eau est à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse email **autorisations@eau.etat.lu** ou par téléphone au numéro **24556-920**.